

L'éclairage public va être coupé dans des communes de la CCPM dès ce lundi de 23 à 5 heures pour faire des économies ... et pour protéger notre planète. Dans les conditions actuelles, notre commune ne peut pas adhérer à cette décision.

A Forest, l'éclairage public a été remplacé complètement sur la Chaussée, les rues Ethuin, Cloez, Oscar, Abreuvoir, Place, Innocents et renforcé dans les autres rues.

Sur la Chaussée, il a été subventionné à hauteur de 80% par l'Etat et le Département **à condition de respecter le cahier des charges** (hauteur et espacement des pylônes, durée de l'éclairage suite à la réalisation d'îlots de ralentissement, ...).

Il a été constaté que les **vols nocturnes et les dégradations avaient considérablement diminué**, en particulier sur les véhicules stationnés le long de la chaussée, dans les cours de ferme et les bâtiments communaux. Par contre, ces vols ont augmenté le jour (personnes absentes et habitations dépourvues d'alarme).

La suppression totale de l'éclairage aura des conséquences lors de l'**intervention du SAMU** qui peinera à trouver la maison de la personne en grande difficulté dans une petite rue dans l'obscurité totale. Même chose, lors d'un **incendie** ou d'un **accident** de la route, le travail des pompiers n'en sera pas facilité. Un restaurant vient d'ouvrir, les clients retrouveront leur véhicule moins facilement.

Il faut aussi savoir que **la commune fera 0 € d'économie** car l'éclairage public a été transféré à la CCPM (c'est la loi). **et Forest versera à vie 11000 € par an que l'éclairage soit coupé ou non.**

Il y a peut-être une solution qui pourrait satisfaire tout le monde : de 23 h à 5 h, **un projecteur sur trois reste allumé**. Dans ce cas, la communauté de communes, la seule à pouvoir intervenir, devra exécuter les travaux correspondants.

Vous avez élu ou réélu 15 conseillers en mars. Le nouveau conseil sera installé en mai ou juin, suivant les directives gouvernementales. **C'est lui qui prendra la décision.**